



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE
FORMATION POUR MME AGNES PARIENTE**

**DÉCISION N° AU-19-456
EN DATE DU 26 NOVEMBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4931 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Gilles PANNETIER, 5ème Adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT que l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs », représentée par Madame Coralie CHARRIER, Délégué Régionale, dont le siège social est situé au 10 quai de la Charente – 75019 PARIS, s'engage à assurer pour le compte de la Ville de Vincennes la formation « BAFA – Approfondissement » de Madame Agnès PARIENTE du 18 novembre 2019 au 23 novembre 2019, pour une dépense de 350.00€ TTC;

D É C I D E

DE SIGNER une convention avec l'Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs, pour la formation d'un agent de la Ville, du 18 novembre 2019 au 23 novembre 2019, pour une dépense de 350.00 € TTC.

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitres et articles correspondants.

Pour extrait conforme,

l'Adjoint au maire chargé de l'administration
municipale, des ressources humaines, des
nouvelles technologies et des affaires patriotiques,

Signé

Gilles PANNETIER

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191126-lmc1H6872H1-AR Date de réception en Préfecture : 26/11/2019 Date de Publication : 26/11/2019
